

MARDI, 30 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

Aux États-Unis, 288 femmes s'occupent de journalisme.

Un autre bris d'écluse sur le canal Cornwall est survenu avant-hier.

Le meurtrier de Whitechapel, Londres, n'est pas encore découvert.

Nous commençons aujourd'hui la publication du feuilleton : LE PIGEON.

C'est le six novembre que les américains éliront leur président. Le résultat est officiellement prévu.

On craint encore des troubles parmi les travailleurs du chemin de fer d'Horsford, près de Sherbrooke.

L'annonce de Paikdale à Toronto est déçue, ce qui va porter à 140,000 âmes la population de cette dernière ville.

Il pourrait se faire que les ouvriers de New-York réussissent à élire leur candidat à la mairie. Ce serait un succès éclatant.

On parla déjà de la démission du gouvernement libéral du Manitoba. Les mots vont vite dans la patrie de nos amis les ennemis.

Tous admettent que si les républicains des États-Unis sont victorieux, ils le devront à la fois à leur propre programme protectionniste.

Demain, à Aylmer, reprise de l'enquête dans la contestation électorale du Comté d'Ottawa. Si M. St. Jean et Richer ne comparais pas, des règles pour mépris de cour seront émises contre eux.

L'hon. juge Monk est mort, hier matin, à l'âge de 75 ans. Monté sur le Banc en 1859, il avait pris sa retraite en septembre dernier. Né protestant, le regretté juge se fit catholique en 1866.

"Il vaut mieux faire cinq milles à pied pour aller parler à une personne que de lui écrire," dit le proverbe.

Sir Lionel Sackville vient, de puis sa malencontreuse lettre sur les élections américaines, comprendre quelle somme de ses idées contenait les proverbes.

M. Rameau dit que la famille de feu M. Ferdinand Gagnon, rédacteur du Travailleur, de Worcester, est dans un état voisin de la misère. Il propose d'ouvrir une souscription nationale à Montréal pour venir en aide à la veuve et aux enfants du célèbre journaliste.

La Gazette, de Montréal, observe que la peine capitale ou le supplice de la pendaison, se fait de plus en plus rare au Canada.

Ainsi sur quatre assassinats commis depuis le commencement de l'année il n'y a eu qu'une seule exécution.

Si l'imbrérogie de Winnipeg se règle à l'amiable, les libéraux seront bien déçus. Si l'on avait pu s'attendre à une défection de sang des patriotes n'y verraient qu'une misérable occasion d'attaquer l'administration fédérale.

La légende rapporte que les corbeaux de Waterloo regretteraient longtemps l'exil de Bonaparte, ce qui les privait de leur nourriture.

Les négociations entre les trésoriers de Québec et d'Ontario avec le ministre des finances au sujet du règlement des dettes de deux provinces à l'époque de la confédération sont interrompues pour le moment. On ne s'accorde pas sur la manière de calculer les intérêts: les trésoriers demandent l'intérêt composé et le ministre des finances ne veut payer que l'intérêt au simple.

Le sacre de Sa Grandeur Mgr Bégin le nouvel évêque du diocèse de Chicoutimi, en remplacement de feu Mgr Hébert, a eu lieu dimanche à la Basilique de Québec, avec grande pompe. Son Eminence le cardinal archevêque de Québec était l'évêque consécrateur. Les évêques suivants assistèrent: Mgr Langens, évêque de Rimouski, Mgr Laflèche des Trois-Rivières, Mgr Racine, de Sherbrooke, et Mgr Gravel, de Nicolet.

Malgré un tirage additionnel notre édition de samedi, contenant la première partie du discours de l'hon. M. Chapleau, a été épuisée en un tour de main. Pour ne pas en priver le grand nombre de personnes qui sont venues nous en demander, nous avons fait tirer cette première série sur des bandes de papier jaunes, et nous peu nous verser à ce que tous ceux qui désirent conserver ce précieux programme puissent être satisfaits.

La Chronique annonce que M. Denis Murray est nommé, par le gouvernement provincial, commissaire pour s'enquérir des manœuvres qui auraient eu lieu au Conseil de la ville de Québec, dans les affaires de l'agrandissement du règlement de la rue St. Jean. Cette enquête va être conduite en son nom par les libéraux qui craignent les déclarations que peut faire encore M. Benjamin Trudeau. Tant qu'ils n'auront pas débauché cet homme, leur sommeil sera troublé.

A quelques mois que le gouvernement provincial, commissaire pour s'enquérir des manœuvres qui auraient eu lieu au Conseil de la ville de Québec, dans les affaires de l'agrandissement du règlement de la rue St. Jean. Cette enquête va être conduite en son nom par les libéraux qui craignent les déclarations que peut faire encore M. Benjamin Trudeau. Tant qu'ils n'auront pas débauché cet homme, leur sommeil sera troublé.

Quant aux toques comme il s'en trouve à la Vérité et à l'Étendard, qui servent à faire marcher dans les rangs ou à dehors être amis ou ennemis; mais qu'on ne saurait se tenir plus de dix ans sur la clôture.

A NOS LECTEURS.

Un accident assez grave arrivé à nos machineries nous a forcé d'omettre, hier, la publication de nos journaux.

COMPARAISON.

Depuis quelques années, on peut préciser davantage, depuis la fondation du parti national, il a été de mode chez les adversaires du parti conservateur de reprocher à ce parti d'oublier la race canadienne-française, ses droits aux honneurs, au patronage, etc.

Par contre, on fait sonner bien haut ce que les libéraux auraient fait pour notre nationalité.

Entre les deux partis, disent les organes de M. Mercier, le choix, au point de vue français, ne peut souffrir d'hésitation.

Les conservateurs n'ont rien fait pour les anciens.

Les libéraux se sont enlevé le morceau de la bouche pour eux.

Il n'est pas un homme au fait des événements qui ne sache bien que c'est le contraire qui est vrai.

Prenons l'Ontario pour exemple et voyons ce qu'ont fait pour nos compatriotes le gouvernement libéral de M. Mowat et le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald.

Ce dernier a nommé aux postes de la justice, de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, de l'immigration, de l'Ontario, des hommes de son parti.

Le gouvernement Mowat n'a pas nommé un seul des nôtres à une position quelconque. Dans aucun des nombreux départements de l'administration provinciale d'Ontario, nous ne voyons de canadiens-français.

Et pourtant, M. Mowat se croit des titres au vote de nos compatriotes.

Le gouvernement conservateur d'Ottawa, après s'être mis au fait du dernier recensement, n'a pas hésité à nommer un sénateur pris dans les rangs des canadiens français pour représenter ce même Ontario dans notre Chambre Haute: l'hon. M. Casgrain, de Windsor.

Par contre, M. Mowat n'a jamais manifesté la moindre intention de donner un représentant dans son cabinet à nos milliers de canadiens français.

Avant les dernières élections, quand il voulait s'emparer de nos votes, il nous faisait officiellement promettre par ses émissaires officiels et officieux que si nous ne lui ménageons pas nos sympathies, il serait heureux et embarrassé de nous marquer d'une façon très pratique sa plus profonde reconnaissance.

Bien que, comme Sœur Anne, nous ayons attendu, rien ne nous est arrivé à point.

M. Mowat n'a pas nommé de canadiens français à une position civile bien que les vacances aient été nombreuses!

M. Mowat n'a pas appelé de canadiens français à son gouvernement bien que l'occasion de le faire se soit présentée maintes fois.

C'est un oubli; plus encore, c'est un désaveu.

Oubliés aussi, ces deux députés élus—on sait comment—et qui se contentent d'être libéraux avant d'être canadiens.

Il s'oublie que leur mandat est national et non politique.

M. Mowat en fait ce qu'il veut. Il ne leur accorde rien et ces deux députés d'occasion n'ont pas une syllabe de protestation sur les lèvres.

Le gouvernement conservateur a fait encore plus: il a nommé un député de notre race à une position de haute importance: l'hon. M. Olivier. C'est un honneur bien éclatant pour nous.

Un canadien français rendant la justice dans le Haut-Canada, quel beau fait à enregistrer dans nos annales historiques!

Et nous le devons à qui?

Au gouvernement conservateur qui, aux élections de 1877, s'est vu refuser les sympathies de plusieurs canadiens d'Ontario affolés par la ridicule question Riel.

Pas de rancune chez ce gouvernement.

Tandis que M. Mowat qui compte parmi ses appuis deux députés canadiens-français continue à ignorer notre élément.

Et pourtant nous sommes près de cent cinquante mille dans l'Ontario. On est cet esprit de justice dont les organes libéraux et nationaux font tant de bruit à M. Mowat?

Qui de ce dernier ou de Sir John A. fait le plus pour les canadiens-français dans le Haut-Canada?

Nous avons cité des faits: contre eux que peuvent dire nos adversaires?

M. le Dr Provost parlant du choix d'un maire canadien-français dit qu'il considérerait comme un grand honneur si on lui offrait la candidature et la charge de maire, mais qu'il se verrait dans l'obligation de refuser, non à cause de quelques milliers de piastres que ce surcroît d'occupation pourrait lui faire perdre dans sa pratique professionnelle, mais parce qu'il se trouverait détourné par là des études médicales qu'il poursuit avec ardeur depuis plusieurs années et qu'il ne veut pas délaisser. Tout son temps est divisé entre la pratique de sa profession, ses études médicales et les écrits qu'il fournit à différentes revues médicales. M. Provost est d'avis comme M. le Dr Valade et M. P. H. Chabot, que les canadiens français doivent choisir pour se représenter un candidat qui fera sous tous les rapports afin que ce candidat puisse leur faire honneur.

A continuer.

Elections Municipales

MAIRE ET ECHEVINS

Entrevue avec les principaux citoyens

CANDIDATURES PROBABLES.

Dans le but de renseigner nos lecteurs sur les candidatures probables aux honneurs municipaux lors des prochaines élections pour la mairie et la charge d'échevin dans Ottawa, nous nous sommes adressés à un certain nombre de citoyens dans chaque quartier, et voici le résultat des entrevues qu'il a obtenues.

M. le maire McDougall, répondant à la question s'il serait candidat à la mairie l'année prochaine, émit l'opinion que les Canadiens-français devraient cette année avoir le choix du maire, mais que s'ils ne mettaient aucun candidat de leur nationalité sur les rangs, il serait peut-être candidat lui-même.

M. P. H. Chabot dit qu'il avait en occasion de contrôler de la question de la mairie avec plusieurs citoyens de différentes nationalités et qu'en tous paraisait être d'avis, qu'en justice pour les Canadiens-français, le maire devrait être choisi dans leurs rangs cette année.

Interrogé s'il serait lui-même candidat, M. Chabot a répondu qu'il ne serait pas candidat, et que ce candidat, s'il devait être un Canadien-français, ne devrait pas s'imposer lui-même à ses compatriotes, mais être le choix d'une convention composée d'un certain nombre de délégués régulièrement choisis par les électeurs de chaque quartier, comme la chose se fait pour le choix des candidats aux honneurs parlementaires.

Le chevin Durocher croit que ce choix tombe sur un canadien-français, et ne voit pas ce que la Corporation a à faire avec ce nom.

Il est ensuite question du chauffage à la vapeur de la station du feu No. 1.

L'échevin Erratt est d'opinion que cette question devrait être laissée à une autre année, vu le peu d'argent disponible.

Le président est d'avis contraire et dit que des soumissions de vent être demandées, à cet effet, aussitôt que possible; la question, néanmoins, devant être soumise au Conseil.

M. Pierre Latoré dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il serait ou non candidat dans le quartier By, et qu'il ne savait nullement quelle décision il prendrait au sujet de la requête en circulation lui demandant de se laisser porter candidat à la mairie. Suivant lui, le candidat canadien-français à la mairie devrait être choisi par une grande assemblée publique régulièrement convoquée plusieurs jours à l'avance.

M. E. G. LAVERDURE dit qu'il n'avait aucune intention d'être candidat à la mairie, et que s'il se présentait de nouveau pour candidat à la charge d'échevin, ce qu'il n'avait pas encore décidé de faire, ce serait dans le quartier By.

M. O. Durocher a exprimé l'intention bien arrêtée de ne plus se présenter comme candidat à la charge d'échevin. Il croit avoir servi la ville assez longtemps en cette qualité et dit que d'autres citoyens devraient à leur tour aller présenter le quartier Ottawa au conseil de ville. MM. T. Lemay, A. D. Richard, A. F. Pinard et nombre d'autres citoyens du quartier Ottawa, a dit M. Durocher, le sont d'excellents représentants. Quant à lui, en sa qualité de président de la société St. Jean Baptiste, il se propose d'appeler vers le 15 novembre prochain, une assemblée des Canadiens français d'Ottawa les invitant à faire choix d'un candidat à la mairie.

M. C. A. CHRISTIE dit être fermement décidé à refuser toute candidature qui pourrait lui être offerte, soit pour la charge de maire ou d'échevin.

M. L'ÉCHEVIN LEWIS dit n'avoir aucune intention de s'occuper d'affaires municipales l'année prochaine; que d'ailleurs le contrat qu'il a avec la corporation l'empêche d'être candidat à aucune charge.

M. FISHBURN ERATT dit qu'il est fermement décidé à ne pas se présenter de nouveau pas plus comme candidat à la mairie qu'à la charge d'échevin.

M. le Dr VALADE interrogé s'il serait candidat à la mairie, l'année prochaine, a répondu que c'était la première fois qu'on lui posait la question, mais qu'il n'avait aucune intention de se porter candidat. La position appartient certainement à un Canadien français, cette année, a dit M. le Dr Valade, et c'est à nous, et il ajoute, à choisir un homme capable de nous représenter dignement, un homme instruit sachant bien les deux langues et pouvant remplir les devoirs de la charge avec intelligence. Quant à lui-même personnellement M. Valade dit qu'il

n'accepterait pas la candidature s'il devait y avoir lutte.

M. le Dr Provost parlant du choix d'un maire canadien-français dit qu'il considérerait comme un grand honneur si on lui offrait la candidature et la charge de maire, mais qu'il se verrait dans l'obligation de refuser, non à cause de quelques milliers de piastres que ce surcroît d'occupation pourrait lui faire perdre dans sa pratique professionnelle, mais parce qu'il se trouverait détourné par là des études médicales qu'il poursuit avec ardeur depuis plusieurs années et qu'il ne veut pas délaisser. Tout son temps est divisé entre la pratique de sa profession, ses études médicales et les écrits qu'il fournit à différentes revues médicales. M. Provost est d'avis comme M. le Dr Valade et M. P. H. Chabot, que les canadiens français doivent choisir pour se représenter un candidat qui fera sous tous les rapports afin que ce candidat puisse leur faire honneur.

A continuer.

LE FEU ET L'ÉCLAIRAGE

Hier soir, tel qu'annoncé, le Comité du Feu et de l'Éclairage s'est réuni dans le bureau du chef de file M. Young. Étaient présents: l'échevin Durocher, président, et les échevins Gordon, Askwith et Erratt.

On procéda à l'adoption des comptes du mois, qui furent signés.

On s'occupa ensuite de la fourniture des lampes pour les hommes de la brigade du feu, et il fut décidé que des soumissions seraient demandées.

Une longue discussion s'engagea ensuite au sujet de la sortie de la brigade du feu le 1er novembre, à l'occasion de la cérémonie du dévouement de la statue des Français-Trouvés, dans le Parc Lansdowne.

Il est proposé par l'échevin Erratt, secondé par l'échevin Askwith, et résolu, que la demande faite à la Corporation à cet effet soit acceptée.

L'échevin Durocher croit que ce choix tombe sur un canadien-français, et ne voit pas ce que la Corporation a à faire avec ce nom.

Il est ensuite question du chauffage à la vapeur de la station du feu No. 1.

L'échevin Erratt est d'opinion que cette question devrait être laissée à une autre année, vu le peu d'argent disponible.

Le président est d'avis contraire et dit que des soumissions de vent être demandées, à cet effet, aussitôt que possible; la question, néanmoins, devant être soumise au Conseil.

M. Pierre Latoré dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il serait ou non candidat dans le quartier By, et qu'il ne savait nullement quelle décision il prendrait au sujet de la requête en circulation lui demandant de se laisser porter candidat à la mairie. Suivant lui, le candidat canadien-français à la mairie devrait être choisi par une grande assemblée publique régulièrement convoquée plusieurs jours à l'avance.

M. E. G. LAVERDURE dit qu'il n'avait aucune intention d'être candidat à la mairie, et que s'il se présentait de nouveau pour candidat à la charge d'échevin, ce qu'il n'avait pas encore décidé de faire, ce serait dans le quartier By.

M. O. Durocher a exprimé l'intention bien arrêtée de ne plus se présenter comme candidat à la charge d'échevin. Il croit avoir servi la ville assez longtemps en cette qualité et dit que d'autres citoyens devraient à leur tour aller présenter le quartier Ottawa au conseil de ville. MM. T. Lemay, A. D. Richard, A. F. Pinard et nombre d'autres citoyens du quartier Ottawa, a dit M. Durocher, le sont d'excellents représentants. Quant à lui, en sa qualité de président de la société St. Jean Baptiste, il se propose d'appeler vers le 15 novembre prochain, une assemblée des Canadiens français d'Ottawa les invitant à faire choix d'un candidat à la mairie.

M. C. A. CHRISTIE dit être fermement décidé à refuser toute candidature qui pourrait lui être offerte, soit pour la charge de maire ou d'échevin.

M. L'ÉCHEVIN LEWIS dit n'avoir aucune intention de s'occuper d'affaires municipales l'année prochaine; que d'ailleurs le contrat qu'il a avec la corporation l'empêche d'être candidat à aucune charge.

M. FISHBURN ERATT dit qu'il est fermement décidé à ne pas se présenter de nouveau pas plus comme candidat à la mairie qu'à la charge d'échevin.

M. le Dr VALADE interrogé s'il serait candidat à la mairie, l'année prochaine, a répondu que c'était la première fois qu'on lui posait la question, mais qu'il n'avait aucune intention de se porter candidat. La position appartient certainement à un Canadien français, cette année, a dit M. le Dr Valade, et c'est à nous, et il ajoute, à choisir un homme capable de nous représenter dignement, un homme instruit sachant bien les deux langues et pouvant remplir les devoirs de la charge avec intelligence. Quant à lui-même personnellement M. Valade dit qu'il

n'accepterait pas la candidature s'il devait y avoir lutte.

M. le Dr Provost parlant du choix d'un maire canadien-français dit qu'il considérerait comme un grand honneur si on lui offrait la candidature et la charge de maire, mais qu'il se verrait dans l'obligation de refuser, non à cause de quelques milliers de piastres que ce surcroît d'occupation pourrait lui faire perdre dans sa pratique professionnelle, mais parce qu'il se trouverait détourné par là des études médicales qu'il poursuit avec ardeur depuis plusieurs années et qu'il ne veut pas délaisser. Tout son temps est divisé entre la pratique de sa profession, ses études médicales et les écrits qu'il fournit à différentes revues médicales. M. Provost est d'avis comme M. le Dr Valade et M. P. H. Chabot, que les canadiens français doivent choisir pour se représenter un candidat qui fera sous tous les rapports afin que ce candidat puisse leur faire honneur.

A continuer.

NOTES RELIGIEUSES

Les dames de la société Ste Anne se sont réunies dimanche à 4 hrs, dans le sous-basement de la Basilique.

Le sermon et le prône a été donné par le Rév. M. Plantin, en l'absence du Rév. Grand Vicaire Rothier actuellement à Québec, dimanche.

Jeu de dimanche, grand jour de la Toussaint et par conséquent fête d'obligation, le service divin aura lieu à l'heure ordinaire de même que les messes du matin. A 3 h s'il y aura vêpres solennelles avec sermon en français.

A 9 heures vendredi matin, jour de la commémoration des défunts, une grande messe sera aussi chantée.

Durant le mois de novembre, on fera chaque soir dans les différentes églises l'office des morts.

Mercredi, veille de la Toussaint sera jour de jeûne et de prière.

119 RUE RIDEAU

Pour le montant ci-dessus mentionné en monnaie canadienne du Canada, nous procurerons à l'importe que vous aimez chaussures fortes et propres à la marche en automne.

CHAS. J. BOTT,

P. S.—Cet offre n'aura de durée que pendant quinze jours.

INSPECTEUR DES POIDS

DES SOUMISSIONS. Les offres, adressées au sous-secrétaire du Département des Travaux Publics, à Ottawa, le 29 octobre 1888, pour l'achat de matériel de la brigade du feu, et il fut décidé que des soumissions seraient demandées.

Une longue discussion s'engagea ensuite au sujet de la sortie de la brigade du feu le 1er novembre, à l'occasion de la cérémonie du dévouement de la statue des Français-Trouvés, dans le Parc Lansdowne.

Il est proposé par l'échevin Erratt, secondé par l'échevin Askwith, et résolu, que la demande faite à la Corporation à cet effet soit acceptée.

L'échevin Durocher croit que ce choix tombe sur un canadien-français, et ne voit pas ce que la Corporation a à faire avec ce nom.

Il est ensuite question du chauffage à la vapeur de la station du feu No. 1.

L'échevin Erratt est d'opinion que cette question devrait être laissée à une autre année, vu le peu d'argent disponible.

Le président est d'avis contraire et dit que des soumissions de vent être demandées, à cet effet, aussitôt que possible; la question, néanmoins, devant être soumise au Conseil.

M. Pierre Latoré dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il serait ou non candidat dans le quartier By, et qu'il ne savait nullement quelle décision il prendrait au sujet de la requête en circulation lui demandant de se laisser porter candidat à la mairie. Suivant lui, le candidat canadien-français à la mairie devrait être choisi par une grande assemblée publique régulièrement convoquée plusieurs jours à l'avance.

M. E. G. LAVERDURE dit qu'il n'avait aucune intention d'être candidat à la mairie, et que s'il se présentait de nouveau pour candidat à la charge d'échevin, ce qu'il n'avait pas encore décidé de faire, ce serait dans le quartier By.

POÈLES DE PASSAGE, POÈLES DE SALLES À DINER, POÈLES DE MAGASIN EN GRANDE VARIÉTÉ, POÈLES À CHARBON, CHAUDIÈRES À CHARBON, ZINC, MINE, VERNIS À TUYAUX, EN GROS ET EN DETAIL.

E. G. LAVERDURE & CIE.

JOS. FORTIER

ÉPICERIES EN GÉNÉRAL. Coles des rues Cumberland et York. Constantement en magasin les épiceries, thés et café à toutes sortes de prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le sous-gérant compte sur l'encouragement de la clientèle.

AVIS SPECIAL

Avant d'acquiescer dans un acte de plus haut, sur la rue de la Paix, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Monuments en Marbre et Granit aux prix constants.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances

ou INSPECTER vos POIDS

Allez chez le sous-secrétaire

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GÉNÉRAL

No. 175 RUE SPARKS

PLUMBAGE

CHAUFFAGE ET TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingenieur et constructeur de chauffage de locaux en fer ou en maçonnerie en cuivre.

Chauffage en cuivre, Valves, Insulateurs et Isolateurs.

Wrenches, Abutments, Cautchoucs, nettoyeurs de tubes nat. onal.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

Peuvent recevoir les tuyaux à vapeur et à bouillottes.

Loisirs de sence, Eliers et balais, etc.

Vous écrit en "Canada House" et tôle galvanisée.

NOTES RELIGIEUSES

Les dames de la société Ste Anne se sont réunies dimanche à 4 hrs, dans le sous-basement de la Basilique.

Le sermon et le prône a été donné par le Rév. M. Plantin, en l'absence du Rév. Grand Vicaire Rothier actuellement à Québec, dimanche.

Jeu de dimanche, grand jour de la Toussaint et par conséquent fête d'obligation, le service divin aura lieu à l'heure ordinaire de même que les messes du matin. A 3 h s'il y aura vêpres solennelles avec sermon en français.

A 9 heures vendredi matin, jour de la commémoration des défunts, une grande messe sera aussi chantée.

Durant le mois de novembre, on fera chaque soir dans les différentes églises l'office des morts.

Mercredi, veille de la Toussaint sera jour de jeûne et de prière.

119 RUE RIDEAU

Pour le montant ci-dessus mentionné en monnaie canadienne du Canada, nous procurerons à l'importe que vous aimez chaussures fortes et propres à la marche en automne.